

Le Port, le 24 juin 2022

Séminaire Errance animale du 24 juin 2022

Agir ensemble pour le bien-être de tous

Comme annoncé en avril dernier par le président du TCO, Emmanuel Séraphin, un séminaire sur la problématique de l'errance animale à La Réunion a été organisé ce matin, avec tous les acteurs concernés, Etat, intercommunalités, polices municipales, associations, vétérinaires et citoyens.

Au travers d'ateliers interactifs et de restitutions collectives, chacun a pu échanger, faire part de ses idées pour trouver ensemble des actions concrètes à mettre en œuvre pour la lutte contre l'errance animale et le bien-être des chiens et chats errants et divagants.





Sylvie Cendre, Sous-préfète de St Paul ; Emmanuel Séraphin, Président du TCO, Maire de St Paul ; Laetitia Lebreton, Vice-présidente du TCO déléguée à l'errance animale, Conseillère Régionale

Après avoir remercié l'ensemble des participants pour leur mobilisation, le président du TCO a rappelé, dans son mot d'introduction, l'action du TCO dans la lutte contre l'errance animale. La communauté d'agglomération y consacre en moyenne 1,7 M€, pour les missions de la fourrière intercommunale, les campagnes de stérilisation, et les actions de sensibilisation.

« La lutte contre l'errance animale est un sujet qui implique les pouvoirs publics, les associations et aussi les citoyens. C'est en effet avant tout une affaire de responsabilité individuelle... Cette première journée d'échanges, permet de poser les bases d'une démarche pour coconstruire une stratégie, un plan d'actions (...) Il est souvent fait mention du vivre ensemble réunionnais. Il nous appartient, si vous le souhaitez, de créer les conditions de ce vivre ensemble également entre l'homme et l'animal », a déclaré Emmanuel Séraphin.

Ces dernières années, le TCO a mis en place des rencontres régulières avec les associations afin de travailler ensemble et aboutir à des actions concrètes, telles que l'augmentation du nombre de stérilisations, dont un quota proposé aux associations intervenant sur le territoire ; le soutien financier de projets associatifs ou encore la mise en œuvre d'un dispositif expérimental de sortie d'animaux de la fourrière avec le concours des services de la DAAF.

Des ateliers collaboratifs pour aboutir à des propositions partagées

Après la présentation de chiffres-clés et d'un état des lieux de la situation, les participants ont été invités à travailler en groupe en ateliers sur des thèmes précis : la sensibilisation et la communication ; les sanctions ou encore la construction d'une stratégie collective. Ces travaux et propositions permettront d'élaborer une stratégie commune sur l'errance animale à l'échelle de l'île pour les prochaines années.



Le travail en ateliers a permis de faire émerger des idées et propositions d'actions concrètes.

A l'issue de la restitution des ateliers, l'ensemble des participants a validé la proposition de se rencontrer régulièrement - au moins deux fois par an - afin de faire le point sur les actions, leur avancée et de partager les données en toute transparence.

Les prochaines actions du TCO sur l'errance animale

De son côté, **le TCO mobilisera**, via **son conseil de développement**, l'ensemble des forces économiques et socio-professionnelles du territoire en vue de susciter des partenariats pour une mobilisation maximum sur tout le territoire.

De même, en lien avec les comités citoyens, il propose des **actions en milieux scolaire et périscolaire**, dans l'esprit du dispositif LEKOL'O sur la thématique déchets mis en œuvre avec le rectorat.

Le partenariat avec les communes, et les polices municipales, en vue de les **équiper et de mettre en place des actions de formation** pour avancer, en lien avec l'Etat, sur le volet des verbalisations, a été acté.

Le TCO définira une **enveloppe budgétaire afin de soutenir les projets associatifs** et inscrire le maximum d'actions identifiées ensemble dans ses orientations budgétaires 2023.

Concernant la **réalisation du refuge et de la nouvelle fourrière intercommunale**, le TCO a travaillé sur l'acquisition d'un terrain à l'Eperon et la phase de sélection d'un maître d'œuvre est en cours. Le projet a été conçu pour permettre la réalisation d'une fourrière, d'un refuge avec la possibilité d'adjoindre un dispensaire et une salle pédagogique, ce qui permet de renforcer les actions de sensibilisation.

« Le phénomène de l'errance animale est d'une telle ampleur que son traitement et sa résolution supposent l'implication de tous, à commencer par les propriétaires d'animaux. », a conclu le président du TCO, Emmanuel Séraphin.

Les élus communautaires ont d'ailleurs décidé dès le début de leur mandat, de désigner parmi eux une vice-présidente spécifiquement déléguée à l'errance animale, en la personne de Laetitia Lebreton.



Espace presse : www.tco.re/espace-presse



Contacts presse : Hélène Cheynet 0692 23 59 89 • Gaëlle Arive 0692 33 20 00



communication@tco.re